

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 MARS 2024

Sous la présidence de : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI.

Autres membres présents : Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Anne de CHALENDAR - Monsieur El Abbès SEBBAR- Monsieur Jean-Claude COSSET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER- Madame Delphine CHARIER.

Étaient absents/excusés: Monsieur Jean-François FOUNTAINE - Madame Aya KOFFI (pouvoir à M. COSSET) - Madame COOCHE (**remplacement en cours.**)

Secrétaire de séance : Madame Catherine MARCY.

Dates de convocation.....	24 mars 2024
Nombre de membres en exercice.....	16
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	15
Nombre d'absents (dont 1 remplacement en cours)	2
Pour.....	15
Contre	0
Abstention.....	0

N°6 : Modification du tarif dit libre (ou plein) pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Madame le Vice-présidente du CCAS expose que le SAAD du CCAS de LA ROCHELLE est membre du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) PART'ÂGES et qu'il intervient auprès des seniors et des personnes handicapées de LA ROCHELLE et des communs membres du Groupement.

Les motifs des interventions des professionnels sont variés :

- ☞ Entretien du logement ;
- ☞ Réalisation des repas ;
- ☞ Aide ou réalisation d'une toilette simple ;
- ☞ Accompagnement ou réalisation des courses ;
- ☞ Accompagnement pour des sorties (lutte contre l'isolement social) ;
- ☞

Dans le cadre de sa tarification, le SAAD applique 3 tarifs :

☞ Un tarif horaire fixé dans le cadre du Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé entre le GCSMS et le Conseil Départemental de la CHARENTE MARITIME (26,40 euros à compter du 1^{er} avril 2024). Ce tarif concerne les interventions fixées dans le cadre des plans d'aide APA, PCH et aide sociale établi par le Conseil Départemental ;

☞ Un tarif fixé par les Caisses de retraite pour l'année 2024 :

- La CNAV : 26.30 €
- La CNRACL : 25.60 €

☞ Un tarif dit libre (ou plein) fixé par le Conseil d'Administration.

A ce jour, ce dernier tarif est de 26 euros/heure d'intervention (tarif identique pour les 4 SAAD intervenant pour le GCSMS). Au regard des tarifs pratiqués par les autres SAAD intervenant sur le territoire, il est proposé d'appliquer un tarif de 29 euros à compter du 1^{er} avril 2024. Ce tarif sera identique pour les 4 SAAD du GCSMS.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'administration de valider cette proposition.

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE

Pour Extrait certifié conforme

La Vice-présidente du CCAS,
Danièle CARLIER-MISRAHI.

Accusé de réception en préfecture 017-
261700108-20240328-20240409-120-DE Date
de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024